

Rennes, le 28 janvier 2020

Communiqué de presse

Accords locaux relatifs à l'ouverture des grandes et moyennes surfaces le dimanche : François André et Laurence Maillart-Méhaignerie saluent la future mise en place d'une expérimentation

A l'occasion de la séance de Questions orales sans débat (QOSD) qui s'est tenue ce matin à l'Assemblée nationale, **les députés François André et Laurence Maillart-Méhaignerie ont interrogé le Gouvernement sur le devenir des accords locaux régissant les conditions d'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés.**

Pour rappel, ces accords – à l'image de **l'accord local du Pays de Rennes** – sont désormais remis en cause par l'imprécision de la loi. Pourtant, ces accords, élaborés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, contribuent à préserver la vitalité des centres-villes et à concilier la protection des droits des salariés avec la liberté de commerce.

Selon François André : **« A l'écoute des élus locaux, qui sont légitimement dans l'attente d'un changement de législation pour sécuriser ces accords, nous avons multiplié les échanges avec le Gouvernement depuis des mois. L'enjeu, c'est de réguler l'ouverture dominicale des moyennes et grandes surfaces, en prenant en compte les spécificités des territoires »**

Pour Laurence Maillart-Méhaignerie : **« Le projet de loi 3D (Décentralisation, Différenciation et Déconcentration) constitue une opportunité pour pérenniser ces accords juridiquement. Nous serons au rendez-vous et je me réjouis que le Gouvernement ait su nous entendre sur cette question ».**

Le Gouvernement a indiqué que **la loi 3D pourrait permettre de sécuriser ces accords à travers un dispositif d'expérimentation** : **« Il convient donc d'appréhender plus largement la problématique de la négociation locale, à laquelle nous sommes particulièrement attachés. C'est la raison pour laquelle nous avons étudié la possibilité, dans le cadre d'un prochain vecteur législatif, de mettre en œuvre une expérimentation dans ces territoires pour permettre l'expression des spécificités territoriales sur le fondement d'un consensus local ».**

Les deux députés d'Ille-et-Vilaine concluent : **« C'est indéniablement une avancée et nous nous en réjouissons ».**

Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine

Contact presse : 06 87 05 44 36

Assemblée nationale – 126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

laurence.maillart-mehaignerie@assemblee-nationale.fr

www.lmaillartmehaignerie.fr